

Signalisation pour convois agricoles

Nouveaux balisages pour convois agricoles obligatoires depuis mars 2007 (arrêté du 16 décembre 2005)

Législation :

Arrêté du 16 décembre 2005. Paragraphe 3 : véhicules agricoles de grande largeur.

- pour toutes les machines agricoles de plus de 2.55 m de large (automotrices et remorquées)
- les véhicules doivent être signalés soit par des bandes rétroréfléchissantes ou quatre panneaux rétroréfléchissants disposés vers l'avant et vers l'arrière.

Largeur (m)

Groupe A : 2.55 inférieur | 3.5

Groupe B : 3.5 inférieur | inférieur 4.5

Longueur (m)

Groupe A : limites du code de la route inférieur L inférieur 22

Groupe B : inférieur aux limites du code de la route

Masse

Groupe A : inférieur aux limites du code de la route

Groupe B : inférieur aux limites du code de la route

Vitesse

Groupe A : 25 ou 40 km/h selon réception des véhicules

Groupe B : 25 km/h

Eclairage

Groupe A : 1 ou 2 gyrophares - feux de croisement allumés

Groupe B : 2 ou 3 gyrophares - feux de croisement allumés

Signalisation des véhicules agricoles

Groupe A : code de la route + 4 panneaux rouge et blanc ou 4 feu d'encombrement

Groupe B : code de la route + 2 panneaux convoi agricole + 4 panneaux rouge et blanc ou 4 feux d'encombrement

Accompagnement

Groupe A : pas d'encombrement

Groupe B : voiture particulière ou camionnette, sans remorque

Signalisation des véhicules d'accompagnement

Groupe A : -

Groupe B : feux de croisement allumés + 1 gyrophare + 1 panneau recto verso ou 2 panneaux convoi agricole

Outils portés arrières avec dépassement de 1 à 4 m

Groupe A : 3 panneaux rouge et blanc : 2 latéraux + 1 arrière + catadioptrés latéraux

Groupe B : 3 panneaux rouge et blanc : 2 latéraux + 1 arrière + catadioptrés latéraux

Outils portés arrières avec dépassement de 4 à 7 m

Groupe A : 5 panneaux rouge et blanc : 4 latéraux + 1 arrière + catadioptrés latéraux

Groupe B : 5 panneaux rouge et blanc : 4 latéraux + 1 arrière + catadioptrés latéraux

Outils portés avants

Groupe A : si dépassement en longueur de 1 à 4 m, 3 panneaux rouge et blanc : 2 latéraux + 1 arrière + catadioptrés latéraux

Groupe B : si dépassement en longueur de 1 à 4 m, 3 panneaux rouge et blanc : 2 latéraux + 1 arrière + catadioptres latéraux.



Référence	Caractéristiques	Dimensions en mm	Page Catalogue
373165	Jeu de plaques aluminium (Gauche / Droit) - Classe : 2	282 x 282	147